



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/7/Add.3
1er novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 118 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

Centre international de calcul : projet de budget pour 1991

Quatrième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du Centre international de calcul (CIC) pour 1991 (A/C.5/45/9). Il s'était auparavant entretenu avec le Directeur du Centre, lequel lui a fourni des renseignements complémentaires, contenus en particulier dans son rapport annuel pour 1989 et son rapport intérimaire pour 1990.
2. Le montant total des prévisions de dépenses du Centre pour 1991 s'élève à 16 930 000 francs suisses, contre un montant approuvé pour 1990 de 16 215 000 francs suisses.
3. Le Secrétaire général indique au paragraphe 6 de son rapport que le montant total des prévisions de dépenses en ce qui concerne l'utilisation des services du CIC par l'ONU s'élèverait pour l'exercice 1990-1991 à 4 952 700 dollars (au taux de change de 1,61 franc suisse pour 1 dollar), ce qui est supérieur au crédit actuellement ouvert de 4 289 700 dollars au chapitre 28D du budget-programme de l'exercice 1990-1991. En réponse à ses questions, le Comité a été informé qu'en raison de la nouvelle baisse du dollar par rapport au franc suisse, le taux de change se situerait en moyenne à 1,40 franc suisse pour 1 dollar en 1990 et devrait être de 1,30 franc suisse en 1991; cela porterait le montant des prévisions de dépenses relatives à l'utilisation des services du CIC par l'ONU à 5 125 500 dollars. Toutefois, ainsi que l'indique le Secrétaire général au paragraphe 6 de son rapport : "L'expérience donne à penser que les dépenses effectives de l'exercice biennal pourraient être sensiblement inférieures aux prévisions de financement. Tout ajustement qui s'avérerait nécessaire à la fin de l'exercice biennal apparaîtrait dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991." Le Comité consultatif, au vu de

ces considérations, n'a pas d'objection à formuler concernant les prévisions de dépenses du Centre pour 1991 et celles afférentes à l'utilisation des services du Centre par l'ONU.

4. L'entretien que le Comité consultatif a eu avec le nouveau Directeur du Centre a fait apparaître un certain nombre de problèmes institutionnels qui, de l'avis du Comité, devraient être portés à l'attention de l'Assemblée générale. C'est ainsi que le Comité a été informé qu'en septembre 1990, le nombre des demandes de services auxquelles le Centre n'avait pas donné suite dépassait un millier, certaines d'entre elles remontant à 1982. Le Comité s'est déclaré gravement préoccupé par cette situation.

5. Le Comité consultatif a été également informé que le taux de vacances de poste au CIC demeurait supérieur à 40 %; six des 15 postes d'administrateur et 12 des 28 postes d'agent des services généraux demeuraient vacants malgré la demande croissante de services et l'urgence qu'il y a à satisfaire plus rapidement les besoins des participants. Le fonctionnement du Centre repose sur un petit noyau de spécialistes expérimentés qui utilisent des techniques de pointe et travaillent dans des conditions difficiles qui nuisent à la bonne marche des opérations.

6. Etant donné que les demandes de services augmentent et qu'il est devenu urgent de mieux relier les organismes participants, grâce à un accès universel et normalisé, à d'autres réseaux, à d'autres utilisateurs et à d'autres bases de données, le Comité consultatif engage le Centre à accélérer le recrutement de personnel qualifié de façon à pourvoir tous les postes vacants. Le Comité a d'ailleurs été informé qu'une vaste opération de restructuration était en cours; l'organisation et le fonctionnement du Centre étaient en voie d'être rationalisés de sorte qu'il devrait être mieux à même de répondre aux besoins des participants, en particulier pour ce qui est de la coordination, du traitement des données et des calculs. Le Comité est convaincu que le recrutement de personnel qualifié permettra également de réorganiser la Section des services de réseau et de séparer les tâches de programmation des activités opérationnelles. Il compte que le Centre aura pourvu tous les postes vacants une fois achevé le processus de restructuration en vue d'être en mesure de répondre aux besoins des participants.

7. Par ailleurs, le Comité consultatif a été informé que le Centre se trouvait continuellement aux prises avec des difficultés de fonctionnement dans les locaux de l'Organisation mondiale de la santé. Il espère que l'on prendra les mesures qui s'imposent pour résoudre ces problèmes.

8. Le Comité consultatif a été informé qu'un grave problème de sécurité s'était posé au Centre cette année. De l'avis du Comité, il est indispensable d'assurer un niveau élevé de sécurité pour permettre au Centre de servir efficacement et adéquatement les organismes participants. Il espère que l'opération de restructuration indiquée ci-dessus permettra d'améliorer la situation.

9. Le Comité consultatif a été informé qu'un groupe de travail avait été créé en vue d'étudier les objectifs du Centre et le rôle de son comité de gestion. Il croit savoir que ce groupe se réunira sous peu pour déterminer si ceux-ci sont

/...

conformes aux dispositions des statuts du CIC, compte dûment tenu des intérêts divergents des participants. Le Comité accueille favorablement cette initiative et prie le Centre de l'informer de la suite qui y sera donnée.

10. Le Comité consultatif fait observer que le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du Centre pour 1991 ne donne d'informations ni sur l'administration et le fonctionnement du CIC, ni sur le processus de restructuration en cours, ni sur les effectifs actuels ou prévus du Centre - notamment pour ce qui est du reclassement des postes qui est proposé. Les renseignements que le Comité consultatif a obtenus à cet égard figurent dans d'autres documents, que lui a fournis le Directeur du Centre. Il conviendrait qu'à l'avenir le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée comporte toutes les informations pertinentes concernant l'administration et le fonctionnement du Centre ainsi que ses effectifs.
